



N° d'épreuve FFM — 521
 Moto-Club — ACSM
 N° d'affiliation — C3133
 Date — 9 septembre 2018
 Lieu — Chavagnes les eaux
 Organisateur technique — Renault Pascal
 E-mail — 8 rue des sablières 49700 Brigné sur Layon
 Téléphone — 0241503885 ou 0642326326

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Lardeux Pascal	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre*	Guillot Jean-Pierre	Licence : 012450
Membre du Jury	Duval Daniel	Licence : 039297
Membre du Jury	Gilbert Joël	Licence : 011487
Commissaire technique responsable	Pichot Christophe	Licence : 042198
Responsable du chronométrage	Lardeux Murielle	Licence : 026205

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue Minicross	7	11	50/5cc	17 €
Ligue Espoir 85cc	9	16	85cc/150 4T	23 €
Ligue 125cc 2T - MXF	13	et +	125/450cc	32 €
Ligue Criterium	15	et +	250/450cc	32 €
Ligue Open	15	et +	250/450cc	32 €

Engagement :

Site Internet — engage-sports.com

Contact —

Téléphone —

E-mail —

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non

Tarif : 8 €

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Dr COULANGE Emmanuelle**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **Angers**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Planche Mallet**

Adresse **Jouannet 49380 Chavagnes les eaux**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1330m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **35m**

Longueur de la ligne droite de départ **110m**

Nombre d'OCP* **21**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :
 Pendant les essais : **49**
 En manche : **41**

Capacité Quad/Side-car :
 Pendant les essais : ...
 En manche : ...



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **11/03/2018**

**ASSOCIATION CHAVAGNAISE
 DES SPORTS MECANIQUES**

Visa de la Ligue

Date : **07 JUIN 2018**


Visa de la FFM

Date : **25/06/2018**

Numéro : **18/0658**

